

# Solidaires en action <sup>N° 20</sup>

Le 10 août 2009

## La privatisation de La Poste, en conseil des ministres

Le projet de loi sur le changement de statut de La Poste est passé en Conseil des Ministres, le mercredi 29 juillet. Face à l'obstination du gouvernement, il faut tout mettre en œuvre pour faire échec à la privatisation : par la grève à La Poste dès septembre, et le **3 octobre, exprimons-nous dans toute la France lors de la consultation populaire.**

### Les mensonges continuent

Avant même le conseil des ministres, Christian Estrosi continue les mensonges en affirmant que le changement de statut est une obligation. Encore une fois, le gouvernement veut nous faire croire à la fatalité, alors qu'il n'en est rien. Il n'y a aucune obligation de changement de statut de La Poste. Dire le contraire relève du mensonge pur et simple.

### 100 % public, c'est faux !

Le gouvernement et la direction de La Poste affirment que La Poste restera 100% publique. Mais des sociétés contrôlées seulement à 50% par l'Etat pourront être présentes au capital de La Poste. Les intérêts privés influenceront sur la stratégie de La Poste. Comme pour France Télécom ou GDF-Suez, ce ne sera qu'une première étape vers la privatisation totale.

### Les missions de service public ne sont pas garanties

Le ministre a beau assurer le contraire dans la presse, l'Etat ne couvre pas le surcoût des missions de service public. L'Etat doit le compenser. Le projet de loi n'apporte rien en terme de garanties sur ce sujet.

### C'est aux populations et aux postier-e-s de décider !

C'est la population qui doit décider, pas seulement le gouvernement. SUD PTT et l'Union syndicale Solidaires, FO, CGT, et des dizaines d'associations, d'élu-e-s et de partis politiques réclament un référendum. Face au refus du gouvernement de l'organiser, **la population doit pouvoir exprimer son refus du changement de statut de La Poste par le biais d'une consultation populaire.**



Les organisations de Solidaires ont reçu, fin juillet, une note reprenant les modalités pratiques pour réussir la campagne pour le référendum, le matériel d'information s'y rapportant, une brochure de SUD PTT. Un tract national Solidaires sera envoyé aux fédérations, syndicats nationaux et Solidaires locaux fin août ... pour lancer la campagne dès les premiers jours de septembre !

Les prochaines émissions « Expression directe » de Solidaires seront consacrées à la campagne contre la privatisation : le mardi 8 septembre vers 0h30 sur France 2 et le jeudi 10 septembre à 8 h 50 sur France 5.

## Solidaires répond à l'appel des « New Fabris en lutte »

Aussitôt connu l'appel à créer un collectif unifiant les luttes, l'Union syndicale Solidaires a fait part de son soutien, de sa disponibilité, sa volonté de s'impliquer, en écrivant à celles et ceux qui avaient pris cette initiative :

### Oui, il faut coordonner nos luttes !

Les camarades de l'Union syndicale Solidaires présent-e-s à la manifestation du 29 juillet à Châtelleraut nous ont fait part de l'annonce de la **création d'un collectif rassemblant les salarié-e-s en lutte à travers tout le pays** ; annonce faite lors de cette manifestation, et ceci en présence de délégations de plusieurs entreprises de divers secteurs d'activité, ce qui, déjà, montre une réalité incontestable. Mais bien évidemment, et nous ne doutons pas que ce soit aussi votre préoccupation, cette initiative doit se développer. Elle répond à une des nécessités pointées par les organisations de Solidaires lors de récentes réunions nationales faisant le bilan des mouvements de l'année écoulée.

### L'Union syndicale Solidaires :

- Apporte son **soutien à la création de ce collectif.**
- Appelle les **organisations membres de Solidaires, à contribuer à y donner toute l'envergure souhaitable**, en le faisant connaître aux salarié-e-s, en proposant de le rejoindre.
- Entend **participer à son développement**, en mettant au service des travailleurs/ses en lutte l'outil syndical.
- **Souhaite que l'ensemble des organisations syndicales nationales** apportent leur soutien au collectif.

Nous sommes bien entendu disponibles, et demandeurs, pour une rencontre avec vous, afin de discuter des modalités les plus efficaces pour renforcer la dynamique vers la coordination des luttes et un mouvement national interprofessionnel.

## Commerces et Services : ci-gît le dimanche (1906-2009)

Le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel de la loi sur le travail dominical. La promulgation de cette loi dégradera davantage la situation des salariés du commerce, en particulier les parents isolés qui en seront de surcroît de leurs poches pour faire garder leurs enfants le dimanche afin d'aller bosser plutôt que de perdre leur emploi.

Nonobstant les recours supranationaux qui devraient être introduits contre cette décision (et qui avaient permis l'abrogation du CNE en son temps), l'application de cette loi ne manquera pas d'engendrer des contentieux.

Ainsi, dans la même entreprise, il y aura des salariés « volontaires », d'autres qui n'auront même pas ce faux-choix, et le dimanche sera payé différemment selon qu'ils travaillent dans les nouveaux Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnelle ou en zone touristique...

Un point qui n'a visiblement troublé ni le législateur, ni les « Sages » !

Les salariés et leurs syndicats doivent se mobiliser pour arracher des compensations liées au travail dominical là où elles n'existent pas, et les faire respecter là où elles existent déjà, intensifier les actions juridiques, en particulier à l'encontre des commerces à prédominance alimentaire qui sont nombreuses à ouvrir le dimanche après-midi en toute illégalité et dans l'indifférence des pouvoirs publics et, enfin, à interpeller les différents Maires qui auront leur mot à dire sur l'opportunité de ces ouvertures.

**Un vaste programme pour que dimanche rime encore avec repos et plus seulement boulot !** SUD Commerces et Services a proposé aux autres fédérations syndicales une riposte unitaire.

## WKF : mobilisation contre les licenciements

Syndicats, élu-e-s du personnel et salarié-e-s de *Wolters Kluwer France* se sont mobilisé-e-s en juillet pour dénoncer le projet de restructuration de l'entreprise. La direction veut supprimer 184 postes et en créer 73 autres.

**Des AG organisées par l'intersyndicale, des grèves tournantes, l'intrusion de salarié-e-s lors de réunions de CE, le placardage d'affiches brocardant le projet...** ont montré à la direction l'hostilité du personnel à son projet.

Les salarié-e-s et leurs représentant-e-s s'opposent aux mutualisations, externalisations, suppressions de postes et de services envisagées dans cette maison d'édition éditant de nombreux ouvrages et une soixantaine de titres de presse issus des ex-Groupe Liaisons, ex-Éditions Lamy et ex-Éditions du point vétérinaire. Ils veulent miser sur la Gestion prévisionnelle des emplois (accord d'entreprise signé mais non mis en œuvre) ou sur les départs volontaires (accord également) en lieu et place des licenciements économiques prévus.

**Le SNJ, deuxième syndicat de l'entreprise, est au cœur de l'action pour défendre les emplois non seulement des journalises mais aussi des documentalistes, assistantes de rédaction, personnels des services courriers et dépannage informatique...**

Il tient également un rôle central pour les consultations du comité d'entreprise où il compte 6 élus sur 18. Ses élu-e-s ont dénoncé les « licenciements boursiers » escomptés par l'actionnaire *WK monde* qui ne se satisfait pas d'une rentabilité de 16% par an. Ils ont démontré les failles du projet de la direction et proposé des pistes alternatives aux licenciements. Le SNJ a également été très actif avec le cabinet d'expertise nommé par le CE, dans la rencontre avec la DDTE, chargé du contrôle des PSE, et pour les consultations en vue d'une action en justice. Sans préjudice d'une nouvelle mobilisation du personnel à la rentrée, le CE et les syndicats ont demandé à leur avocat d'assigner la direction de WKF en vue de faire suspendre et annuler le plan de sauvegarde de l'emploi contesté avant la troisième et dernière réunion du CE prévue le 9 septembre.



## France Télécom : victoire à Morlaix !

Le site de Morlaix, sur lequel existe un service de dérangements (1013- 1015) devait être fermé avec un transfert des 28 emplois sur Brest. Le 31 juillet, la direction renonçait au projet de fermeture. Une victoire, au prix d'une lutte acharnée !

C'est une formidable victoire de la mobilisation des salarié-e-s de ce centre France Télécom, qui ont mené durant deux ans une résistance acharnée, avec un soutien sans faille des syndicats CGT et SUD !

Dix CHSCT, sept Comités d'établissement, trois droits d'alerte des élu-e-s CHSCT ont finalement eu raison de l'obstination de la

direction : comme le disent eux-mêmes les 17 salarié-e-s restants, « la seule et unique solution pour faire disparaître définitivement les risques psycho-sociaux sur le site de Morlaix est l'arrêt pur et simple du projet de fermeture du site ».

Voilà qui est fait aujourd'hui. Les élu-e-s et le syndicat SUD se félicitent du recul de la direction.

**Cette victoire est un encouragement pour tous les salarié-e-s frappés par des restructurations, des fermetures de sites et des délocalisations. Elle est la démonstration que la mobilisation et la résistance collectives peuvent être victorieuses.**

En ce sens, elle est porteuse d'espoir pour toutes et tous.